

Département
du VAL d'OISE

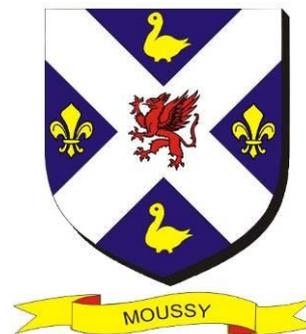
Arrondissement
de PONTOISE

Canton
de PONTOISE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – EGALITÉ – FRATERNITÉ

COMMUNE DE MOUSSY

95640



In medio stat virtus

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

Courriel : mairie@moussy.fr

Site : www.moussy.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

| | |
|-------------------|----|
| Nombre de Membres | |
| En exercice | 09 |
| Présents | 06 |
| Votants | 06 |

SÉANCE DU 21 NOVEMBRE 2024

| | |
|-----------------------|------------|
| Date de convocation : | |
| | 14/11/2024 |
| Date d'affichage : | |
| | 30/11/2024 |

L'an deux mille vingt-quatre, le 21 novembre à 20 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, Mme NICOUD-PRUVOST Armelle, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, M. MONTHILLER Gérard, Mme PICARD Séverine.

Absents excusés : MME LE PAGE Hélène, M. VERSET Nicolas, M. LE CLEGUEREC Marc.

Secrétaire de séance : Mme NICOUD-PRUVOST Armelle

Délibération n° 111 : Demande d'aide au titre du dispositif ARCC (Aide aux Routes Communales et Communautaires) – Conseil Départemental du Val d'Oise

Le Maire expose au conseil municipal la nécessité de réaliser des travaux de sécurisation et d'aménagement sur trois zones de la commune :

1. **Place du Prieuré** :

- Mise en place de 3 potelets pour sécuriser l'espace piéton et la zone de stationnement, au coût de **510,00 € HT**.
- Remplacement de la poubelle existante par une poubelle avec capot, au coût de **690,80 € HT**.

2. **Impasse Gabriel Carbon** :

- Reprise de l'enrobé sur 16 m², incluant sciage, décroustage, reprofilage et pose d'un nouvel enrobé, pour un montant de **1 553,92 € HT**.

3. **Impasse de la mairie** :

- Rebouchage de 5 nids-de-poule, au coût de **430,00 € HT**.

Le montant total des travaux s'élève à **3 503,19 € HT**, incluant une marge d'imprévus de 10 %, soit **4 140,13 € TTC** après application de la TVA.

Le maire propose de solliciter une aide financière dans le cadre du dispositif ARCC, à hauteur de **30 % du montant HT des travaux**, soit **1 050,95 €**.

Le reste à charge pour la commune s'élèvera à **3 089,18 € TTC**, montant qui sera intégralement autofinancé par la commune.

Par ailleurs, le maire propose de faire réaliser ces travaux par la société **TPL**, sise au 12 B rue Saint Georges, 27510 Mézières-en-Vexin, conformément au devis n°**2024-000142** en date du **01/11/2024**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité ou à la majorité des membres présents :

1. **D'approuver** les travaux de sécurisation et d'aménagement prévus sur la place du Prieuré et l'impasse Gabriel Carbon, pour un montant total prévisionnel de **3 503,19 € HT**.
2. **De solliciter une aide de 1 050,95 €** au titre de l'ARCC pour ces travaux.
3. **De confier la réalisation des travaux à la société TPL**, conformément au devis fourni.
4. **D'autoriser le Maire** à signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide et à entreprendre toutes démarches utiles.
5. **D'inscrire la dépense restante au budget communal** et d'autofinancer le reste à charge de **3 089,18 € TTC**.

Adoptée en séance publique le 21 novembre 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219504388-20241121-111-Demande-ARC-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/11/2024

Publication : 30/11/2024

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Moussy, le 21 novembre 2024

Le maire,

Philippe HOUDAILLE

